

# FONDEMENTS NEO-PERSONNALISTES ET PRINCIPES IDEOLOGIQUES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

par Vincent Triest , animateur de l'Atelier du Personnalisme à Louvain-la-Neuve (Belgique)

auteur de *Plus est en l'homme, le personnalisme vécu comme humanisme radical*, Editions P.I.E.- Peter Lang, Bruxelles-Berne, 2000 - rééd . 2001

## Introduction

A travers son intitulé, cette communication finale sera tout entière centrée sur la question qui est placée au cœur de ces Deuxièmes Rencontres, à savoir celle du sens et de la portée de l'économie sociale et solidaire.

Trois jours d'exposés et de débats ont mis en évidence une réalité forte. Bien que d'une portée limitée puisqu'elle ne répond pas à tous les besoins – il y a place aussi pour le marché et pour l'Etat – l'économie solidaire délivre un sens global qui déborde bien au-delà de son champ d'action. En effet, l'engagement solidaire des entrepreneurs des réseaux d'échanges locaux, du financement alternatif ou du commerce éthique, diffuse une charge de sens qui touche les acteurs de l'économie marchande aussi bien qu'étatique.

Il s'agit de comprendre pourquoi. Bien des tentatives visant à résoudre la crise du lien social échouent parce qu'elles ne saisissent pas le problème à la racine, celle de « la question de l'homme ». *Comment les hommes deviennent-ils des humains ?* C'est là, précisément, que se noue la question du *sens*.

### Plan de la communication

Partie I : les fondements de l'économie solidaire puisés dans l'humanisme des personnes

l'affrontement des paradigmes (vécu)

l'humanisme des personnes (dimension philosophique)

l'idéologie néo-personnalisme (outils et actions)

Partie II : trois principes idéologiques clés de l'économie solidaire

l'intégration de l'éthique de la relation au cœur de l'économie

la refondation de l'Etat : « l'Etat-vecteur »

le principe de subsidiarité revisité

## **Partie I : les fondements de l'économie solidaire puisés dans l'humanisme des personnes (le néo-personnalisme)**

### **Individualisme et personnalisme : l'affrontement des paradigmes**

Un paradigme évoque une tournure d'esprit et des comportements qui peuvent être associés à une vision du monde, à une manière de vivre et de concevoir l'existence. De près comme de loin, on a affaire à quelque chose qui touche à la question du « sens » de la vie. Dans la vie des hommes, il y a en effet des situations, des pensées, des paroles et des gestes qui produisent du « sens ». Produit du sens ce qui contribue à faire de l'homme un humain. Seul ce qui construit l'humanité de l'homme a pour lui du sens. Ce qui la détruit n'en a pas : c'est la rencontre de l'horreur, de l'absurde. Il peut s'agir de l'expérience d'un vide existentiel. Par exemple, la fraternité fait vivre alors que la solitude subie est ressentie comme « mortifère ». Un paradigme recouvre bien des aspects de l'existence. Ainsi, selon Rik VERMEIRE, le paradigme désigne-t-il « un ensemble de croyances, de valeurs, de théories et de techniques acceptées par une communauté ou une société et qui se traduisent notamment dans les rapports entre les membres de cette société et dans les structures et les institutions que cette société se donne. » Il ajoute : « L'écllosion d'un nouveau paradigme fait émerger une autre façon de "voir les choses", aboutit à une modification des conceptions, amène une réorientation des efforts, fait surgir un autre cadre de référence »<sup>1</sup>.

La réflexion sur les événements qui ont marqué les derniers siècles de ce millénaire porte à croire qu'un clivage essentiel s'y dessine qui oppose le paradigme personnaliste au paradigme individualiste. Celui-ci pourrait être qualifié de « paradigme de la première modernité », pur produit de la Renaissance et des Lumières.

Dans un ouvrage consacré à l'histoire de l'individualisme, Alain LAURENT propose la description suivante de ce paradigme :

« (...) l'individu de l'individualisme puise l'essentiel de sa définition dans ses propriétés internes qui en font un être autonome dont la vocation est l'indépendance. Cette autonomie résulte de la capacité que lui donne sa raison de pouvoir vivre et agir par soi. Le propre de l'individu humain est en effet de pouvoir se décider par lui-même à partir de représentations et de normes émanant de sa réflexion critique, qu'il est apte à traduire en stratégies et en actes (pouvoir sur soi). D'autre part, dans la mesure où sa personnalité profonde s'exprime par des désirs et des passions singuliers, il est mû par des intérêts particuliers qui l'amènent à vouloir vivre selon eux, pour son propre compte, pour soi, en dépendant le moins possible de volontés extérieures qui tendraient à l'aliéner. A défaut de pouvoir nécessairement devenir une réalité ou

---

1. Rik VERMEIRE, *A la recherche d'un nouveau paradigme*, in *Le Futur est ouvert* (collectif), Adic, Labor, 1984, p.22.

même d'être recherchée avec autant de force et au même degré par tous les individus, cette aspiration à l'indépendance est vue par l'individualisme comme l'expression la plus achevée de la nature humaine »<sup>2</sup>.

### **Le personnalisme, une philosophie qui a la fraîcheur de la vie**

On le voit, cette définition articule deux aspects qu'elle noue inextricablement : le *pouvoir de penser par soi* et le *vouloir de vivre pour soi*. Cette imbrication forme le noyau dur du paradigme de l'individualisme. C'est cette association qui sera dénoncée par le personnalisme, ce paradigme de la seconde modernité.

Le mot « personne » se révèle lui-même très significatif du fond humain de l'existence que scrute inlassablement la philosophie personnaliste. Ce mot permet de situer l'objet de son discours, lequel forme une « philosophie des visages ». Car, la seule langue natale des hommes, selon Christian BOBIN, « c'est celle des visages ». Le mot « personne » s'y réfère pleinement. En latin, « *persona* » est un mot d'origine étrusque qui désigne le masque que portaient les acteurs du théâtre. On y verra une métaphore du visage humain dans la mesure où le visage parle en échappant à la capture des descriptions qui le figent (celles qui « dé-visagent » littéralement). En grec, le mot « *prosôpon* » désigne un autre aspect de la personne, lui aussi encore lié au visage : « être face aux yeux d'autrui, face tournée vers l'Autre, en relation, en rapport avec autrui, être-en-communion » (André BORRELY).

La philosophie personnaliste procède donc d'une réflexion sur ce fond humain de la vie. Elle examine « ce qui se passe » dans le concret de la relation nouée au-delà de la séparation des êtres. Qu'advient-il lorsque les hommes se rencontrent, se font face ? Ce fond vital est fait de situations, de pensées, de paroles et de gestes. La philosophie qui s'efforce de comprendre le « sens » de ces événements se présente ainsi d'abord comme une interprétation (on dit : une « herméneutique ») : pourquoi, comment, l'homme devient-il véritablement homme dans la rencontre de l'autre homme ? Qu'est ce qui surgit du puits de cette rencontre ? C'est à ces questions d'une insondable profondeur que se sont attachés des philosophes aussi marquants que Martin BUBER (1878-1965) et Emmanuel LEVINAS (1905-1995).

L'épreuve existentielle du vécu et sa compréhension intuitive précèdent toute démarche philosophique. C'est pourquoi, la pensée personnaliste, qui se construit à hauteur d'homme, a la saveur de la vie. Avant d'aborder son apport en tant que philosophie, il me fallait souligner ce trait, qui lui confère tant de fraîcheur. Mais cela signifie aussi, par corollaire, qu'il n'est pas du tout nécessaire de connaître la philosophie personnaliste pour s'inscrire dans le paradigme personnaliste (alors qu'il est problématique de se prétendre marxiste sans maîtriser ne serait-ce que les rudiments du socialisme scientifique). On peut être personnaliste sans le savoir. Appliquer au personnalisme le statut d'un paradigme assigne d'emblée un rôle limité à la philosophie. Celle-ci se veut modeste, sachant que son sujet d'étude ne se laisse pas épuiser par une réflexion qui prétendrait en faire le tour. Le discours philosophique parle du personnalisme mais ce dernier, comme réalité vécue, y est seulement évoqué. Il n'est pas entièrement parlé

---

2. Alain LAURENT, *Histoire de l'individualisme*, P.U.F., Coll. Que sais-je ?, 1993, p. 4.

dans ce discours. Il le déborde de toute part. C'est pourquoi, le personalisme échappe à toute « systématisation définitive » (Emmanuel MOUNIER), à toute totalisation<sup>3</sup>.

Mais la vraie raison de l'impossibilité d'une compréhension définitive réside dans la personne elle-même, dans chaque personne. Toute personne demeure un mystère<sup>4</sup>. Paraphrasant le philosophe Jean BRUN<sup>5</sup>, on pourrait dire que ce n'est pas nous qui parlons du personalisme et des personnes, c'est lui et ce sont elles qui nous parlent.

Moyennant cette mise au point, il est possible d'identifier un noyau dur dans la philosophie personaliste. Il consiste à affirmer la prééminence d'un événement qui conditionne l'accession de l'homme à son humanité. Cet événement est celui de la « relationalité »<sup>6</sup>. Le noyau dur de la philosophie personaliste consiste à situer l'accession de l'homme à son humanité dans l'événement de la relation, l'événement de la rencontre<sup>7</sup>. Cela veut dire que nous ne naissons pas hommes, nous le devenons dans la rencontre des autres, à travers le face-à-face des visages et l'élection à la responsabilité. « Au commencement est la relation », selon la forte formule de BACHELARD. Une sorte d'*impératif catégorique personaliste* se dessine : « agis toujours de telle façon qu'Autrui puisse grandir en tant qu'être relationnel, conformément à l'*à-venir* de son humanité. »

Poursuivant son travail d'interprétation, la réflexion philosophique découvre que la relation est elle-même à l'origine de la raison. L'éthique, c'est-à-dire l'événement de la responsabilité, précède la connaissance, engendre la raison. L'éthique (le devoir) précède l'épistémologie (le savoir). C'est là une autre affirmation centrale du personalisme, dérivée de ce noyau dur de la « relationalité ». « Le monde n'est pas que pour moi », « Je n'en suis pas le centre affamé » : voilà l'essentiel du discours à l'origine de la raison, cette puînée (sœur cadette) de la « relationalité ». En somme, en reconnaissant l'existence d'une raison pratique, « raisonnable » parce qu'humaine, le personalisme réintroduit un principe de réalité au cœur de la rationalité.

Le travail qu'opère la philosophie personaliste à partir de la « relationalité » se prolonge dans une vision originale de l'organisation de la société. Cette vision forme une véritable idéologie.

- 
3. A quoi sert la philosophie si elle ne permet pas de « tout » comprendre ? A rien d'autre qu'à rendre l'homme meilleur, à rien sinon à l'aider à mieux vivre sa vie. Du reste, la philosophie ne monopolise pas le discours sur le « sens ». L'art s'y emploie aussi, dans un autre registre. On peut y respirer le « parfum » du personalisme. Je songe, par exemple, en matière cinématographique, au film de Steven SPILBERG « *La liste de Schindler* ». Sur le plan littéraire, je citerai l'exemple du magnifique roman de Vassili GROSSMAN « *Vie et Destin* ».
  4. Le mystère n'est pas ce qui est incompréhensible, mais ce qu'on a jamais fini de comprendre parce que porteur d'un infini de significations.
  5. Jean BRUN qui affirme : « On ne parle pas du christianisme, c'est lui qui nous parle ».
  6. *L'Europe philosophe*, Stock, 1988-1991.
  7. J'ai développé ce thème de la « relationalité » et une philosophie du personalisme qui en dérive dans mon livre *Plus est en l'homme, le personalisme vécu comme humanisme radical*, Editions P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles-Berne, 2000 – 2001 (réédition). Les présentes réflexions sont, pour la plupart, extraites de cet essai.
  8. On qualifie des philosophes comme BUBER et LEVINAS de « philosophes de la rencontre ».

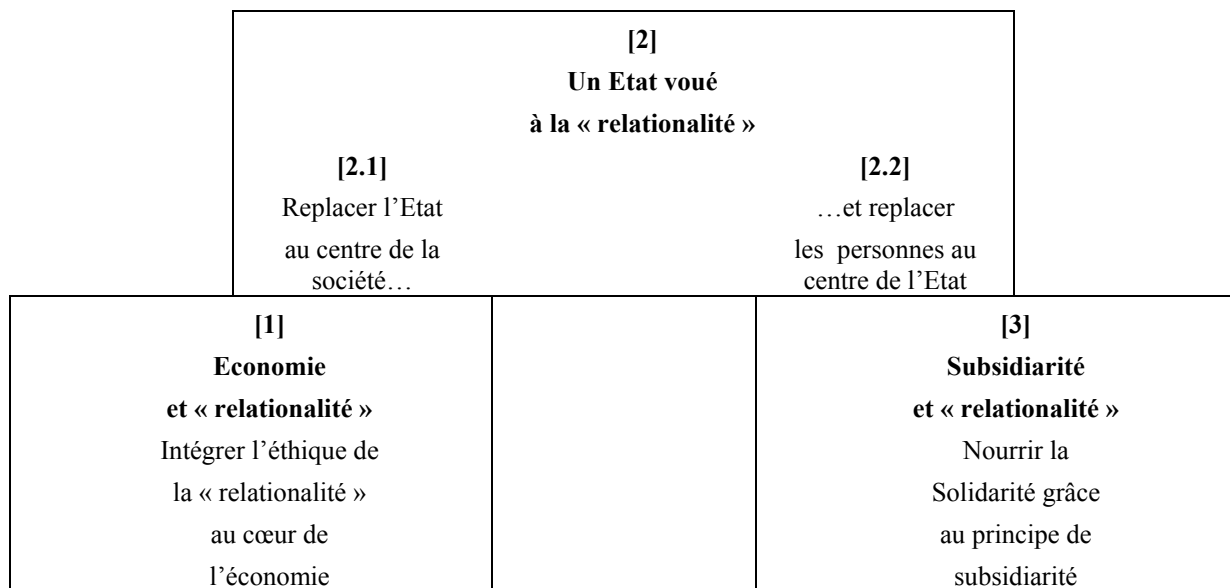
## **Restaurer la place de l'idéologie**

Il s'agira d'abord, pour le personnalisme, de restaurer la juste place de l'idéologie. L'idéologie obéit à deux finalités, dont la première tient à l'éthique de la « relationalité ». L'idéologie a, en effet, pour finalité de juger les institutions que les hommes ont créées, précisément à l'aide de leur raison. Ce qui a été créé par l'homme doit demeurer à son service, sous son contrôle. Il faut s'opposer aux conditionnements créés par les institutions. Toutes les institutions sont ici visées, qu'elles s'inscrivent dans l'ordre étatique ou dans celui du marché. En reconnaissant la dépendance de la rationalité envers la « relationalité », le personnalisme propose un « discours sur la méthode » de l'idéologie répondant à la préoccupation éthique suivante : pourquoi les produits de la raison – les institutions - pourraient-ils se soustraire aux exigences constitutives de cette même raison, à savoir celles de la « relationalité » et de la responsabilité pour autrui ? Cette justification de l'idéologie qui coïncide avec son mode d'emploi se révèle décapante. Peu de mécanismes sociaux déshumanisants (l'économisme de la « pensée unique », la bureaucratie,...) y résistent. C'est que le raisonnable (celui de la « raison droite ») y prend le pas sur un rationalisme souvent cynique, cruel, ou simplement indifférent. Quant à la seconde finalité de l'idéologie, elle est d'ordre pratique. On ne peut, en effet, refaire le monde à tout moment. Quelques idées stables sont bien utiles pour se situer par rapport aux événements. L'idéologie représente un instrument utile permettant de se doter de repères qui alimentent une vision ordonnée de l'ordre social, sans tomber dans l'esprit de système qui est le travers des idéologies totalitaires, mais en évitant l'écueil du relativisme. On peut mener une politique personnaliste à partir d'une idéologie solidement campée sur ses bases d'humanisme radical. Cette idéologie n'est pas soluble. Elle se situe, on le verra par la suite, à distance d'un certain centrisme dont les fluctuations modérées n'étanchent guère la soif de sens de nos contemporains.

## **Partie II : trois principes idéologiques clés pour l'économie solidaire**

L'idéologie personnaliste s'affirme à travers trois principes fondamentaux, représentés schématiquement :

### **Les trois grands principes idéologiques du personnalisme**



### **L'adversaire n'est pas le marché mais l'individualisme marchand**

Le marché n'est pas l'ennemi : ce n'est qu'une procédure qui organise les échanges. L'expérience a montré que les régimes dits « d'économie administrée » étaient moins efficaces sur ce plan. Le véritable adversaire n'est pas le marché, mais l'individualisme marchand. Face au paradigme individualiste, le personnalisme affirme que l'économie du marché libre ne peut se vouloir authentiquement « politique » que si l'éthique, qui est une dimension essentielle de l'art de gouverner, est intégrée au cœur de ses mécanismes. On le voit du reste avec les crises qui ont frappé le secteur agricole (celles de la « vache folle » et, plus récemment en Belgique, de la dioxine). Avant d'évoquer les dysfonctionnements imputables aux pouvoirs publics (les

carences du contrôle), ne faudrait-il pas considérer les errements commis par certains acteurs du marché, en proie à la quête effrénée du gain à tout prix ?

Le paradigme individualiste et son idéologie sont ici en cause. Dans ce monde-là, l'homme est perçu comme un être d'intérêts, *qui choisit toujours ce qu'il préfère et qui préfère toujours ce qui lui est utile*. Telle est la logique de l'homo oeconomicus, celle d'un homo « egonomicus ». Pour le personnelisme, il faut sortir de la mythologie de la société conçue comme une fourmilière tout entière consacrée à ses productions et ses consommations, sans réflexion sur ses finalités éthiques. Il n'y a pas que des déficits budgétaires à réduire. L'absence de réflexion et de débat sur les choix de consommation et de production, tant individuels que collectifs, constitue un véritable problème idéologique. On peut y voir la cause d'autres dysfonctionnements majeurs, en particulier ceux qui frappent le marché du travail (le chômage) et le travail tout court, comme réalité humaine trop souvent aliénée (« gagner sa vie en la perdant »)<sup>8</sup>.

## La conception personaliste de l'Etat

La première modernité nous a légué deux grandes conceptions de l'Etat : celle de « l'Etat minimaliste » (modèle libéral) et celle de « l'Etat constructiviste » (modèle du socialisme d'Etat). Ces modèles ont en commun l'idée d'un Etat qui se situe en face de la société, comme un corps étranger. Un principe de séparation s'applique à lui. L'Etat forme comme une île artificielle, placée au-dessus de la masse indistincte des hommes.

Le cousinage qu'entretiennent ces deux modèles remonte à leur soubassement anthropologique commun, à savoir le paradigme individualiste, cet héritage de la première modernité.

Le modèle de l'Etat minimaliste repose complètement sur ce paradigme qui témoigne d'une compréhension de l'homme aussi pessimiste que tronquée. Mais cette vision négative est puissamment compensée par un optimisme sociétal dont l'assise réside dans la foi indéfectible dans les vertus du marché. La guerre économique de tous contre tous se déroule dans l'exaltation compétitive, grâce aussi à l'Etat-gendarme dont la fonction est de combattre les penchants excessivement violents des individus.

En revanche, le modèle constructiviste, qui est apparu plus tardivement, témoigne d'une méfiance envers le marché. C'est qu'entre-temps, on a constaté que la guerre n'était pas si joyeuse, au vu des dégâts sociaux engendrés. Mais on ne considère pas l'homme comme meilleur pour autant, que du contraire. Le socle anthropologique que constitue le paradigme individualiste n'est nullement renversé. Il serait plutôt confirmé. Cette confirmation exprime

---

9. Ce lien est développé dans l'essai sur le personnelisme *Plus est l'homme*, déjà évoqué. On y expose les impasses du salariat conçu comme un *mercenariat* dans une "économie-guerre". Lorsqu'on produit n'importe quoi, plus rien ne vaut et le sens du travail subit une telle érosion que l'accès à celui-ci en est affecté. La crise de l'emploi s'articule sur celle du lien social, que l'individualisme marchand corrode. Cet individualisme ne se divise pas. Il exporte sa logique dans l'ensemble de la société, sapant un esprit de partage pourtant plus que jamais nécessaire.

toutefois une sorte de conscience malheureuse<sup>9</sup>. C'est pourquoi l'action de l'Etat doit consister à lutter contre l'homme. Il s'agira de le corriger autoritairement afin de le rendre digne du destin qui attend l'Humanité. Selon cette conception, l'être humain ordinaire mériterait donc amplement le régime de minorité renforcée auquel le soumet l'Etat constructiviste.

S'inspirant d'une conception du sujet humain radicalement différente, c'est dans une tout autre perspective que s'inscrit la conception personnaliste de l'Etat. Certes, jusqu'à présent, l'originalité de cette approche n'est pas apparue avec une clarté suffisante. C'est que l'option personnaliste s'est d'abord affirmée dans des combats défensifs, dans la mesure où elle ne pouvait guère se retrouver dans les modèles de l'Etat fondés sur une conception de l'homme qui lui demeurait étrangère. Aujourd'hui cependant, la crise que connaît l'Etat permet et même exige d'en reconsidérer les fondements les plus essentiels.

C'est une authentique « refondation » de l'Etat qui se profile dans la perspective ouverte par le personnalisme. Il ne s'agit pas d'un simple ravalement de son édifice qui laisserait intact le socle commun aux modèles minimaliste ou constructiviste. Du reste, si la crise que connaît l'Etat est tellement profonde, c'est parce que ce socle lié au paradigme individualiste est mis en question.

L'impératif catégorique de la « relationalité » s'applique aussi bien dans les relations courtes et directes que nous nouons avec notre entourage, que dans les relations longues que nous établissons généralement de manière indirecte par le canal d'institutions.

Ces relations longues concernent les « prochains lointains ». Les institutions constituent un canal indispensable pour mettre en œuvre l'ouverture vers l'universalité. On voit cependant immédiatement le changement de perspective qui se dessine tant par rapport au modèle minimaliste que par rapport au modèle constructiviste de l'Etat. Du point de vue personnaliste, les institutions sont considérées comme le *prolongement* de l'action des personnes. Elles retrouvent ainsi une place centrale dans la société. Les institutions apparaissent comme des instruments dont les personnes se dotent pour poursuivre leur humanisation en creusant toujours plus loin et plus profond le sillon de la « relationalité ». L'Etat apparaît comme le vecteur des personnes dans ce qu'elles ont de meilleur, plutôt que comme le tuteur ou le recteur agissant de l'extérieur sur des individus isolés dans leur insularité. Marc SANGNIER, fondateur du « Sillon » et précurseur de la démocratie chrétienne, disait de l'Etat « qu'il est la promesse de liberté pour tous et l'union de tous pour assurer à ceux dont on a la charge directe, et à tous les moins favorisés, une condition de dignité ».

Certes, les hommes sont imparfaits. Il sera toujours nécessaire d'assurer des fonctions de sûreté afin de défendre la société contre les comportements asociaux. Ce sont des fonctions

---

10. Le socialisme d'Etat a pu apparaître comme la conscience malheureuse du libéralisme. On l'a aussi dépeint comme son rejeton. A présent que règne la pensée unique, il n'est pas si étonnant que ces formes typiques de la première modernité s'accordent en un nouvel œcuménisme, celui du « libéralisme social » et du « socialisme libéral ». Ce rapprochement confirme une commune appartenance au paradigme individualiste, faisant apparaître que la vraie clivage à l'œuvre aujourd'hui oppose beaucoup moins la gauche et la droite traditionnelles que les individualistes et les personnalistes.

défensives, quoique la prévention y revête une importance cruciale. Mais pour tout ce qui concerne les fonctions de mise en œuvre de la solidarité active, comme la sécurité sociale, le changement d'optique qu'introduit la vision personaliste se montre radical. On ne considère pas que l'organisation collective de la solidarité soit une concession consentie pour assurer un ordre social fragilisé par l'individualisme, comme dans le modèle minimaliste, ni le moyen de corriger par la force les imperfections de la nature humaine, comme dans le modèle constructiviste. A l'opposé de ces visions négatives, on voit qu'à travers l'organisation collective de la solidarité, organisation qui se veut consciente, réfléchie, délibérée et consentie, - tout le contraire du « mécanisme » du marché et de ses effets de composition – s'exprime ce qu'il y a de meilleur en l'homme à savoir la réponse à l'appel de la « relationalité » qui fait son humanité.

Dans la conception idéologique qui a été ainsi esquissée, l'Etat ne surplombe plus la société, il ne lui est plus étranger. Il est replacé en son centre. « L'Etat, écrit Jean-François REY, n'est pas le Léviathan décrit par HOBBS. Il ne procède pas d'une guerre de tous contre tous. C'est réaffirmé ici : l'Etat a lui-même un visage et des amis. »<sup>10</sup>

### **Replacer la personne au centre des institutions**

Une telle « refondation » ne peut cependant être envisagée qu'au prix d'une seconde révolution. Cette révolution concerne l'organisation et le fonctionnement des institutions. Elle consiste à replacer la personne au centre de leur action. Dans l'optique de « l'Etat minimaliste », la solidarité est organisée de manière plutôt parcimonieuse et résiduaire. Dans celle de « l'Etat constructiviste », elle est décrétée et plutôt procédurière. Dans l'un et l'autre cas, le formulaire est roi, la hiérarchie domine et la bureaucratie étend ses tentacules. Les bénéficiaires de la solidarité ont des démarches à accomplir, tantôt pour faire admettre leur état de nécessité, tantôt pour obtenir l'exécution de leurs droits. Qu'il soit « minimaliste » ou « constructiviste », l'Etat fondé sur le paradigme individualiste ne traite qu'avec des administrés et des assujettis. Il ne les connaît que par les qualités fonctionnelles qui les définissent. La crise de l'Etat-Providence n'apparaît pas uniquement comme une crise financière et une crise de la solidarité. Elle traduit aussi une crise de la bureaucratie. Qu'est-ce que la bureaucratie sinon le doublon du marché ? D'un côté comme de l'autre, n'a-t-on pas affaire à des modèles experts en dépersonnalisation ?

L'Etat personaliste s'affirme comme un Etat agile et « pro-actif ». Cela signifie d'abord qu'il pratique une veille sociale en anticipant l'évolution des besoins. Ce n'est pas un Etat conservateur et codificateur. Il n'attend pas que les catastrophes se produisent pour réagir. En ce sens, c'est un Etat stratège et adaptatif. S'agissant des relations avec les personnes, cela veut dire surtout que cet Etat n'attend pas qu'on vienne le solliciter en remplissant des formulaires. Il se montre capable d'écoute au cas par cas. De plus en plus, l'état de besoin des personnes apparaît lié à une histoire qui leur est propre davantage qu'à des appartenances sociales ou sociologiques. Les accidents sociaux sont moins qu'avant définissables en termes de risques collectifs que l'on peut associer à des catégories précises de la population. Le phénomène de la

---

11. Jean-François REY, *Levinas, le passeur de justice*, Michalon, 1997, p. 59.

« nouvelle pauvreté » l'illustre. Le devoir d'écoute ne devrait-il pas aller jusqu'à un devoir de sollicitude quand on considère que de nombreuses situations de besoin ne sont pas détectées si l'on ne prend pas l'initiative d'aller vers les personnes en difficulté ?

### **Le principe de subsidiarité « revisité »**

Cette nouvelle approche de la solidarité, l'Etat ne peut l'assumer seul. Ce n'est ni souhaitable, ni réalisable. Des relations de partenariat doivent être nouées dans le secteur non marchand entre les institutions publiques et les organisations de l'économie sociale et solidaire qui émanent de la base de la société. C'est dans cette optique qu'il convient de compléter le schéma de la « refondation » idéologique de l'Etat par une « réactualisation » du principe de subsidiarité.

Parce qu'elle repose sur une anthropologie, l'idéologie personnaliste confère au principe de subsidiarité une dimension constructive plutôt que défensive. Pour rappel, ce principe indique que l'organisation de la réponse aux besoins doit être située le plus près possible des personnes concernées. Autrement dit, lorsque le choix s'offre entre différents niveaux d'organisation d'égale efficacité, il faut privilégier le niveau le plus proche des personnes.

La véritable finalité de la subsidiarité n'est pas défensive mais constructive. Elle réside dans la nécessité de permettre à l'esprit de solidarité de se nourrir du vécu des personnes, à la base. C'est dans la relation avec le « prochain proche » que l'esprit de solidarité prend son envol vers le « prochain lointain ». Puisque dans l'idéologie personnaliste les institutions sont perçues comme le prolongement des personnes, un lien de continuité doit pouvoir s'affirmer entre la solidarité courte et la solidarité longue. Le fil ne doit pas être rompu. Il faut que le courant de la solidarité passe depuis le lieu où il s'origine, dans le face-à-face, jusqu'aux lieux plus distants où il s'actualise peut-être finalement de la manière la plus éthique qui soit, dans la relation avec les inconnus. La solidarité la plus forte n'est-elle pas celle où le lointain est traité comme le prochain ?

Lorsqu'elle est concentrée exclusivement en un point de l'édifice social, lorsqu'elle devient un monopole, lorsque le « don qui donne à donner » n'est pas pratiqué (reçu) à la base, la solidarité s'étiole et le tissu social se délite. Le déficit de solidarité n'est donc pas propre au modèle de « l'Etat minimaliste ». Il apparaît aussi fortement dans celui de « l'Etat constructiviste ». Chaque fois que la solidarité est confisquée par l'Etat, elle s'étouffe. On l'a constaté dans les pays de l'Europe centrale et orientale qui ont connu des régimes autoritaires de type « constructiviste ». Le principe de subsidiarité protège donc l'Etat conçu comme prolongement des personnes des tendances centralisatrices propres aux grandes organisations. Il le prévient de tout finalisme auto-justificateur. En parfaite cohérence avec le paradigme personnaliste, le principe de subsidiarité met constamment l'Etat sur la sellette afin de le prémunir des logiques de dépersonnalisation propices aux dérives bureaucratiques.

Le principe de subsidiarité ainsi restauré dans sa vraie signification ne s'inscrit ni dans la logique de « l'Etat minimaliste » ni dans celle de « l'Etat constructiviste ». Dans le premier modèle, la solidarité tend à être marginalisée. Le subsidiaire s'y confond avec le résiduaire car

la priorité est accordée à l'échange marchand. La justice commutative, focalisée sur le donnant-donnant, est de règle. Le don apparaît sans logique et forme l'exception. Quant aux sociétés organisées selon le modèle étatique « constructiviste », elles inscrivent certes la solidarité dans leurs constitutions et leurs décrets, mais elles l'organisent de manière si froide et fonctionnelle qu'elles l'asphyxient. Finalement, ces deux modèles n'ont engendré que des sociétés tristes.

Le double principe qui consiste à « replacer l'Etat au centre de la société et à replacer la personne au centre de l'Etat » ne se conçoit qu'à la lumière d'un principe de subsidiarité réajusté selon la philosophie de la « relationalité ». Cette philosophie conforte entièrement la légitimité du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire. Les associations contribuent de concert avec l'Etat à l'humanisation de la société. Mieux, elle constituent les maillons indispensables d'une grande chaîne de la solidarité. « L'Etat personneliste » devrait du reste pouvoir être lui-même reconnu comme un de ces maillons, revêtant la forme d'une « association à but de libération » dont les finalités seraient finalement proches de celles d'une a.s.b.l. (association sans but lucratif), mais qui en différerait par la taille et les pouvoirs. Symétriquement, les associations devraient être reconnues comme des acteurs politiques dans la mesure où elles s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté. Cette convergence sur le plan des finalités devrait conduire les acteurs de l'univers non-marchand à dépasser les clivages entre le « public » et le « privé ». Le temps est venu de nouer des relations obéissant à un esprit de partenariat plutôt qu'à la logique stérile de la concurrence et de l'affrontement.

### **Pour aller plus loin :**

Vincent Triest, *Plus est en l'homme, le personnelisme vécu comme humanisme radical*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles-Berne, 2000 – 2001 (réédition) – Site Internet [www.peterlang.net](http://www.peterlang.net)  
– Diffusion en Belgique : Nord-Sud

Quelques suggestions de lecture complémentaires :

Sur la philosophie en général :

Jean BRUN, *L'Europe philosophe – 25 siècles de pensée occidentale*, Stock, 1988-1991  
(ouvrage sur l'histoire des idées aux fortes tonalités personalistes)

Sur le personalisme :

Emmanuel MOUNIER, *Le Personalisme*, PUF, collection Que sais-je ?  
Jean LACROIX, *Le Personalisme*, La Chronique sociale, 1981

Ouvrages d'Emmanuel Levinas :

*Totalité et Infini – Essai sur l'extériorité*, Le Livre de Poche  
*Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, Le Livre de Poche

Introductions à la pensée d'Emmanuel Levinas :

Catherine CHALIER, *Lévinas – L'utopie de l'humain*, Albin Michel, 1993  
Salomon MALKA, *Lire Lévinas*, Cerf, 1989  
Alain FINKIELKRAUT, *La sagesse de l'amour*, Folio

Fred POCHE, *Penser avec Arendt et Lévinas - Du mal politique au respect de l'autre*, EVO - La Chronique Sociale - Tricorne, 1998.

Ouvrage de Martin Buber

*Je et Tu*, Aubier, 1969.

Sur le personnalisme russe (source essentielle, avec la source juive) :

Alexandre PAPADOPOULO, *Introduction à la philosophie russe*, Seuil, 1994.

Tomas SPIDLIK, *L'idée russe – Une autre vision de l'homme*, Fates, 1995.

Sur l'économie (marché et don) :

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX, *Pour la gratuité*, Desclée de Brouwer, 1995

Philippe ARONDEL, *L'impasse libérale*, Desclée de Brouwer, 1995

## Présentation de l'auteur

- Vincent Triest, 47 ans, licencié en droit (UCL 1979) et lic. en dr. européen (UCL 1980).
- Profession : *conseiller de la Fonction publique*, c.a.d. consultant en organisation et gestion au sein de l'administration fédérale de Belgique.
- Centre d'intérêt principal : la philosophie et la science politique. Intérêt tout particulier pour le personnalisme, philosophie dont il poursuit la réactualisation et la diffusion.
- Anime le Centre d'Action pour un Personnalisme Pluraliste (C@PP) à Louvain-la-Neuve.
- Principale publication : *Plus est en l'homme, le personnalisme vécu comme humanisme radical*, éditions PIE-Peter Lang, Bruxelles-Berne, 2000, [www.peterlang.net](http://www.peterlang.net).
- Plusieurs interviews et « cartes blanches » dans la presse.

Adresse : 4 rue de Vismes à 1348 Louvain-la-Neuve

Tél : 00 32 [0]10/45 52 50

Bureau 00 32 [0]2/790 54 06

Mail : [vincent.triest@win.be](mailto:vincent.triest@win.be)